

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	8
0.00 INTERPRÉTATION	9
0.01 Terminologie.....	9
0.01.01 Activités.....	9
0.01.02 Changement de Contrôle	9
0.01.03 Contrat	9
0.01.04 Échéancier	10
0.01.05 Filiale.....	10
0.01.06 Force Majeure.....	10
0.01.07 Information Confidentielle	10
0.01.08 Loi	11
0.01.09 Manquement	11
0.01.10 Meilleurs Efforts.....	11
0.01.11 Ouvrage	11
0.01.12 PARTIE.....	11
0.01.13 Personne	12
0.01.14 Personne Liée.....	12
0.01.15 Propriété Intellectuelle	12
0.01.16 Représentants Légaux.....	12
0.01.17 Tâches.....	12
0.01.18 Taux Préférentiel	13
0.02 Intégralité et primauté.....	13
0.03 Lois applicables	13
0.04 Non-conformité.....	13
0.04.01 Divisibilité.....	13
0.04.02 Disposition alternative.....	13
0.05 Généralités	13
0.05.01 Cumul.....	13
0.05.02 Non-renonciation.....	14
0.05.03 Dates et délais.....	14
a) De rigueur	14
b) Calcul.....	14
c) Reports	14
0.05.04 Références financières.....	15
0.05.05 Renvois	15
0.05.06 Genre et nombre	15
0.05.07 Titres.....	15
0.05.08 Présomptions	15

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

0.05.09	Connaissance	15
0.05.10	Approbation	16
0.05.11	Normes comptables	16
1.00	OBJET	16
1.01	Services	16
1.02	Conditions	16
1.02.01	Requises par le CLIENT	16
1.02.02	Requises par le PRESTATAIRE	16
1.02.03	Choix	17
2.00	CONTREPARTIE.....	17
2.01	Honoraires	17
2.02	Majoration	18
2.03	Débours	18
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	18
3.01	Honoraires et débours	18
3.02	Intérêt	18
3.03	Déchéance du terme	18
4.00	SÛRETÉS.....	18
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	19
5.01	Statut	19
5.02	Capacité	20
5.03	Effet obligatoire	20
5.04	Résidence	20
5.05	Statut canadien	21
5.06	Commission	21
5.07	Assurances	21
5.08	Prête-nom	21
5.09	Consentement éclairé	21
5.10	Stipulations essentielles	21
5.11	Divulgateion	21
6.00	ATTESTATIONS DU CLIENT.....	22
6.01	Faits importants.....	22
7.00	ATTESTATIONS DU PRESTATAIRE.....	22
7.01	Ressources	22
7.02	Conflit d'intérêts.....	22
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	23

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

8.01	Information Confidentielle	23
8.01.01	Engagement	23
8.01.02	Durée de l'engagement	24
8.01.03	Fin du Contrat	24
	a) Demande de retour	24
	b) Destruction	24
8.01.04	Pénalité	24
8.02	Assurance	24
8.02.01	Souscription	25
8.02.02	Montant	25
8.02.03	Émetteur	25
8.02.04	Avis préalable	25
8.02.05	Coassuré	25
8.02.06	Certificats d'assurance	25
8.02.07	Avis de modification ou d'annulation	25
8.03	Indemnisation	25
8.03.01	Portée	25
8.03.02	Procédure	26
8.03.03	Franchise	26
8.03.04	Limitation	27
8.04	Divulgarion de l'existence du Contrat	27
8.04.01	Engagement	27
8.04.02	Défaut	27
8.04.01	Engagement	27
8.04.02	Annonce publique	28
8.04.03	Exception	28
8.04.04	Défaut	28
9.00	OBLIGATIONS DU CLIENT	28
9.01	Coopération	28
9.02	Modification	28
10.00	OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	28
10.01	Échéancier	28
10.02	Meilleurs Efforts	29
10.03	Rapport mensuel	29
10.04	Conduite	29
10.05	Information Confidentielle	29
10.05.01	Engagement	29
10.05.02	Demande de retour	29
10.05.03	Pénalité	29
10.06	Non-concurrence	30
10.06.01	Portée de l'engagement	30
10.06.02	Sanction	30

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

	a) Pénalité	30
	b) Paiement	30
	c) Mesures conservatoires	30
10.07	Non-sollicitation de la clientèle	30
10.07.01	Portée de l'engagement	30
10.07.02	Sanction	30
	a) Pénalité	30
	b) Paiement	31
	c) Mesures conservatoires	31
10.08	Non-sollicitation du personnel	31
10.08.01	Portée de l'engagement	31
10.08.02	Sanction	31
	a) Pénalité	31
	b) Paiement	31
	c) Mesures conservatoires	32
10.09	Opportunités d'affaires	32
10.10	Conflit d'intérêts	32
10.11	Propriété Intellectuelle	32
10.11.01	Cession et renonciation	32
10.11.02	Utilisation	32
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	33
11.01	Interdiction de céder	33
11.02	Transfert par le CLIENT	33
	11.02.01 Interne	33
	11.02.02 Externe	33
11.03	Relations entre les PARTIES	33
11.04	Recours	34
	11.04.01 Choix	34
	11.04.02 Aucune restriction	34
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	34
12.01	Avis	34
12.02	Résolution des différends	34
	12.02.01 Rencontre de négociations de bonne foi	34
	a) Avis écrit	34
	b) Rencontre	34
	12.02.02 Médiation	35
	a) Processus	35
	b) Médiateur	35
	c) Règlement	35
	d) Procédures judiciaires [OU Arbitrage]	35
	12.02.03 Arbitrage	35
12.03	Élection de domicile	35

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

12.04	Exemplaires	36
12.05	Modification	36
12.06	Non-renonciation	36
12.07	Signature électronique	36
13.00	FIN DU CONTRAT	36
13.01	Résiliation de gré à gré	36
13.02	Par le CLIENT	36
13.03	Par le PRESTATAIRE	37
13.04	Cessation	37
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	37
15.00	DURÉE	37
15.01	Probatoire	37
15.02	Initiale	37
15.03	Renouvellement	37
15.04	Non-reconduction	37
15.05	Survie	38
16.00	PORTÉE	38



© edilex inc.
www.edilex.com

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU CLIENT.....	40
ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU PRESTATAIRE.....	41
ANNEXE 0.01.04 – ÉCHÉANCIER.....	42
ANNEXE 0.01.11 – OUVRAGE - CAHIER DE CHARGES [DEVIS D'EXÉCUTION].....	42
ANNEXE 0.01.17 – DESCRIPTION DES TÂCHES.....	42
ANNEXE 10.07.01 A – NON-SOLLICITATION - CLIENTÈLE.....	42
ANNEXE 10.07.01 B – SERVICES VISÉS PAR L'ENGAGEMENT DE NON-SOLLICITATION	42

○ ○ ○ ○ ○



© edilex-ing.com
www.edilex.com

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version détaillée)

CONTRAT DE SERVICE, intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE: **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), faisant affaires sous le nom de (*dénomination*);

OU

V2 (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

V2.1 (Représentant autorisé) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)

représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

V2.2 (Représentant autorisé par résolution) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)

représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

OU

V3 (*nom*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon [le Code civil du Québec] **OU** [la Loi (*identification de la loi applicable*)] **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil

CLIENT

PRESTATAIRE

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)-LE « CLIENT »;

ET: (*identification du prestataire de services*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE « PRESTATAIRE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES »;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIIT :

- A) Le CLIENT œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- B) Le PRESTATAIRE œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- C) Le CLIENT souhaite retenir les services du PRESTATAIRE pour (*description des services requis*);
- D) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- E) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIIT :

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version détaillée)

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat [ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie, à l'égard du PRESTATAIRE, (*description des activités commerciales*), à l'égard du CLIENT, (*description des activités commerciales*), et inclut pour chacune des PARTIES toute autre activité reliée à celles-ci et tout nouveau secteur d'activité dans lequel une PARTIE peut agir de temps à autre pendant la durée du Contrat;

0.01.02 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, de titres représentant plus de CINQUANTE POURCENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) l'acquisition par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, du droit d'élire ou de nommer la majorité des administrateurs de cette PARTIE;
- c) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les éléments de l'actif de cette PARTIE;
- d) une réorganisation de cette PARTIE menant au transfert des droits conférés par le Contrat de cette dernière à une Personne Liée;
- e) une fusion impliquant cette PARTIE; ou
- f) l'approbation par les actionnaires de cette PARTIE d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.03 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version détaillée)

0.01.04 Échéancier

désigne l'échéancier d'exécution des Tâches/de l'Ouvrage reproduit à l'annexe 0.01.04 des présentes;

0.01.05 Filiale

signifie une entité contrôlée par une PARTIE ou sous le contrôle conjoint d'une PARTIE, par la propriété ou le contrôle de plus de CINQUANTE POURCENT (50 %) des droits de vote ou par tout autre mode de propriété ou de contrôle de cette entité, tant que ce mode de contrôle subsiste;

0.01.06 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève illégale, un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le non-respect d'un acte du gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique [OU (le cas échéant, identifier toute autre cause reliée au contexte spécifique du contrat)];

0.01.07 Information Confidentielle

signifie toute information (commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre) qu'une PARTIE divulgue [avant et] pendant la durée du Contrat et que la PARTIE réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comprend comme étant confidentielle, incluant notamment toute information en lien avec ses Activités, ses stratégies et opportunités d'affaires, ses finances, sa Propriété Intellectuelle, ses fournisseurs, ses clients ou ses employés, à l'exception de toute information :

- a) connue par la PARTIE réceptrice, avant la date de sa divulgation;
- b) connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la PARTIE réceptrice;
- d) reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des PARTIES;

CLIENT	PRESTATAIRE